



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-205 bis**

**Publié le 3 juillet 2020**

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE**

arrêté modificatif de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière

arrêté modificatif de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière



## ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'académie de Lille ;

Vu le décret du 14 février 2018 nommant **Madame Valérie CABUIL** Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière du 28 avril 2020;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'article 3 alinéa 1 de l'arrêté du 28 avril 2020 est modifié comme suit :

Au lieu de : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Eric PIERRE, Secrétaire général de l'académie de Lille, de Monsieur Jérôme COLSON, Secrétaire général adjoint - Directeur des ressources humaines, de Monsieur Sébastien VAUTHEROT, Secrétaire général adjoint en charge de l'enseignement privé, des examens, des fonctions supports et sécurité, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à »,

Il convient de lire : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Eric PIERRE, Secrétaire général de l'académie de Lille, de Monsieur Jérôme COLSON, Secrétaire Général adjoint en charge des affaires financières, des moyens, des structures, de l'organisation scolaire et des politiques éducatives, de Monsieur Sébastien VAUTHEROT, Secrétaire général adjoint en charge de l'enseignement privé, des examens, des fonctions supports et sécurité, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à : ».

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 29 juin 2020

Valérie CABUIL



**ARRETE MODIFICATIF DE SUBDELEGATION RECTORALE DE  
SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION FINANCIERE**

**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 28 avril 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 28 avril 2020 sont modifiées comme suit :

Au lieu de : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme COLSON et Monsieur Sébastien VAUTHEROT**, Secrétaires généraux-adjoints de l'académie de Lille à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille en ce qui concerne la gestion des personnels, la modernisation de l'administration et les moyens »,

Il convient de lire : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme COLSON**, Secrétaire Général adjoint en charge des affaires financières, des moyens, des structures, de l'organisation scolaire et des politiques éducatives, **et à Monsieur Sébastien VAUTHEROT**, Secrétaire Général adjoint en charge de l'enseignement privé, des examens, des fonctions supports et sécurité à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille en ce qui concerne la gestion des personnels, la modernisation de l'administration et les moyens ».

**ARTICLE 2** : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Lille, le 29 juin 2020**

**Valérie CABUIL**